



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 05 Décembre 2013*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents** : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mmes Jacqueline ARCANGER, Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Max DERENNE

**Étaient représentés** : M. Louis LOPPÉ, Mme Annick GILLES et M. Christophe BETTON qui avaient donné procuration respectivement à M. Gérard LEMONNIER, Mme Simone RABINEAU et M. Stéphane BIGOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 30 Septembre est adopté par tous les présents.

Mme Jacqueline PAPOUIN a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

\*\*\*\*\*

### **Décisions du Maire :**

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

**N° 40-2013** : Passation d'une convention d'occupation de la salle de danse du COSEC avec le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne, pour la pratique des activités de gymnastique douce; cette convention étant conclue pour la période du 3 octobre au 26 décembre 2013 moyennant une participation financière de 61,50 €.

**N° 41-2013** : Passation d'un contrat de maintenance pour l'imprimante du service jeunesse et sports avec l'entreprise Maine Services Informatiques pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**N° 42-2013** : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse (Châtelets et Bizeuls) pendant les vacances de la Toussaint

**N° 43-2013** : Passation d'un nouveau bail portant sur la location du logement sis « La Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 octobre 2013 au 15 Janvier 2014 sur la base d'un loyer mensuel de 250 €

**N° 44-2013** : Réalisation d'un prêt de 670 000 € auprès du Crédit Mutuel, sur une durée de 15 ans, taux nominal : 2,33 % (indexé sur l'Euribor 3 mois avec possibilité de passage à taux fixe sans frais à chaque échéance trimestrielle) , pour financement des travaux d'investissement 2013

**N° 45-2013** : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse (Châtelets) les mercredi et samedis du 13 novembre 2013 au 15 février 2014.

**N° 46-2013** : Passation d'un contrat de services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'entretien et l'assistance des appareils de marque ETT installés à l'Espace Clair de Lune avec l'entreprise ETT de Ploudalmezeau (29) pour une durée de 4 ans moyennant une redevance annuelle révisable de 2 823 € H.T. pour 2 visites par an.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNEE PORTANT MISSION DE « VERSEMENT DU CONTINGENT D'INCENDIE AU SDIS 53 EN QUALITÉ D'INTERFACE FINANCIER »**

Monsieur le Maire expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne souhaite désormais appeler au niveau de l'intercommunalité, à partir de 2014, les contingents d'incendie aujourd'hui versés par les communes avec pour objectif d'uniformiser les cotisations sur l'ensemble du Département

Prenant acte de cette décision, par délibération du 23 septembre dernier, le Conseil de Communauté à l'Unanimité a donné son accord pour que la Communauté de Communes assure à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 l'interface financier des appels à cotisations du SDIS pour le compte des 15 communes du territoire.

Au vu des calculs prenant en compte les nouvelles modalités de recouvrement établis par le SDIS la cotisation de la commune serait figée dans le temps à 122 609,59 €.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal à l'Unanimité donne son accord pour que les statuts de la Communauté de Communes soient modifiés permettant ainsi la mise en place de ce nouveau dispositif de recouvrement des contingents d'incendie à partir de 2014.

### **AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA NOUVELLE PISCINE COMMUNAUTAIRE ET DE LA SALLE DE SPORTS – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET PASSATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNEE**

Afin de pouvoir coordonner au mieux les travaux d'aménagement portant sur les abords de la nouvelle piscine communautaire ainsi que sur les abords de la nouvelle salle de sports, le Conseil Municipal à l'Unanimité donne son accord pour constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Ernée et lancer en commun un appel d'offres unique constitué de deux lots.

A cet effet le Conseil Municipal valide l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire étant convenu que la Communauté de Communes assure à sa charge la création du stationnement destiné aux cars scolaires et l'aménagement de la cour de service situés rue F. Chancerel ainsi que la création du parvis de la piscine ; la ville prenant quant à elle en charge la création des parkings, des allées piétonnes (mail), ainsi que l'aménagement des espaces verts et du parvis de la salle de sports.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

Après avoir pris acte du contexte très contraint (baisse des dotations de l'Etat, augmentation de la TVA, augmentation des cotisations salariales,...) qui pèsera sur le budget des collectivités territoriales, le Conseil Municipal se donne pour objectifs prioritaires en 2014 :

**\* de ne pas augmenter le taux des impôts communaux et de limiter l'augmentation des services communaux (garderies, bizeuls, ...) à +0,6%**

**\* de ne pas augmenter la dette et de commencer à l'infléchir**

**\* de privilégier en matière d'investissement le développement urbain de la commune (création d'un nouveau lotissement et du Parc d'Activités de la Brimonnière) et l'amélioration de la voirie en lançant notamment une programmation pluriannuelle renforcée sur les rues de centre ville et des quartiers,**

**\* d'instituer un dispositif de soutien financier aux commerces de proximité et activités artisanales dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville ».**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2014**

Conformément aux orientations figurant au DOB et sur proposition des commissions concernées, le Conseil Municipal **décide de limiter** la hausse des services communaux à une simple actualisation indexée sur l'inflation estimée à 0,6 % sur l'année.

En revanche, pour tenir compte de l'évolution des charges, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 2% sur les locations de salles et sur les droits de place (droits d'usage) de l'aire d'accueil des gens du voyage

Par ailleurs sur le rapport de la commission du marché, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les droits de place des commerçants non sédentaires abonnés du marché ainsi que les redevances de déballage et terrasses des commerçants, les droits de place des commerçants non sédentaires de passage étant néanmoins augmentés dans l'objectif de faire participer ces commerçants au financement des animations qui seront mises en place dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville »

Enfin compte tenu de leur faible montant, le Conseil Municipal décide de ne pas majorer les locations des jardins familiaux ainsi que les pesées du pont-bascule de la Mission .

### **NOUVELLE GENDARMERIE – APPROBATION D'AVENANTS POUR SOLDE DES LOTS 6,7,9 et 12 ET AMORTISSEMENT COMPTABLE DE L'OPERATION**

Sur proposition de la commission d'Appel d'offres réunie le 26 Novembre, le Conseil Municipal entérine les avenants entreprises suivants :

- Lot n°6 : menuiseries intérieures – titulaire du lot : Babin James - Mise en conformité des pare-douches et installation d'un store soit une plus-value de 1 461,03 €

- Lot n°7 : cloisons - Titulaire du lot : Coulange ERNEE - Renforcement du plafond de l'espace judiciaire soit une plus-value de 688,30 €

- Lot n° 9 : peinture – sols - Titulaire du lot : Pinçon – ERNEE - Mise à niveau du sol des 2 chambres de sûreté soit une plus-value de 1 034,00 €

- Lot n°12 : électricité – Titulaire du lot : SMEC : Electrification du portail et modifications électriques dans bureaux. Retenue sur pare-douches soit une moins value de 285,83 €  
ces avenants intervenant pour solde de tout compte.

Par ailleurs le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement comptable de la nouvelle gendarmerie à 30 ans.

### **CHAUFFAGE DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS (HALLE ET DOJO) – PASSATION D'UN CONTRAT DE VENTE DE CHALEUR AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE**

Sur les bases de l'étude thermique réalisée par le Cabinet ECS de Changé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente de chaleur à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Ernée pour le chauffage de la nouvelle salle de sports sur une durée de 9 ans avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES**

Le Conseil Municipal après exposé :

**1 – donne son accord pour proroger** auprès de Monsieur et Madame LE BOURDAIS, le bail du local actuellement utilisé par le club de judo, sis 27 Bld du collège, jusqu'au 31 Mars 2014,

**2 – décide d'adhérer** au portail « Achats publics 53 » pour les appels d'offres dématérialisés soit une cotisation de 306 € au titre de l'année 2014,

**3 – exonère** de toute responsabilité le régisseur du pont bascule suite à effraction ayant occasionnée un préjudice de 39 €

**4 – décide d'inscrire** au budget par décision modificative n° 4-2013 les opérations suivantes :

\* acquisition d'une aspiratrice de trottoirs

\* acquisition d'une vitrine d'affichage pour le Cosoc (salle de danse et gymnastique) :

\* aménagement des abords de la piscine et de la salle de sports 1<sup>ère</sup> tranche « parvis – allées piétonnes

\* avenue de Paris : travaux supplémentaires (LATP) pour cheminement

\* avenue de Paris : aménagement des espaces verts + pose de potelets et barrières en limite de trottoirs en attente de leur aménagement définitif

\* installation d'une armoire ignifuge pour le service état-civil (suite à cambriolage)

L'ensemble de ces dépenses étant financé comme suit :

- prélèvement sur le poste « entretien de voirie » : - 50 000 €

- prélèvement sur dépenses imprévues d'investissement : - 75 115,20 €

- intégration de la subvention complémentaire CG53 salle de sports : + 146 000 €

soit un total de dépenses et recettes de 196 000,00 €

## **VENTE DE L'ATELIER COMMUNAL 23 AVENUE DE LA LIBERATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société EC'EAU CONCEPT via la constitution de la SCI de la Libération dont le siège social est 51 Avenue de la Libération, sollicite pour y installer son activité de traitement des eaux usées, l'acquisition de l'atelier communal sis 23 Avenue de la Libération.

Ce local acquis par la commune en 1998 est constitué d'un atelier de 667 m<sup>2</sup> et d'une ancienne maison d'habitation aujourd'hui à usage de bureaux de 148 m<sup>2</sup>, cet ensemble immobilier étant cadastré pour une contenance totale de 2 539m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage définitif en cours d'établissement)..

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'estimation des Domaines évaluant ce bien à 80 000 €, donne son accord pour ::

\* **procéder** à cette vente au profit de la SCI de la Libération, 51 Avenue de la Libération à Ernée, représentée par Monsieur et Madame Philippe LEGRAS, gérants, sur la base de 80 000 € net vendeur, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 (paiement 50% à l'acte et 50% sur les 4 années à suivre),

\* **autoriser** Monsieur le Maire à signer à cet effet le compromis de vente ainsi que l'acte notarié à intervenir,

\* **confier** la rédaction de ces documents à Maître Prodhomme, Notaire de la commune, l'acquéreur étant représenté à l'acte par Maître BUIN, Notaire à Vitré .

## **AMENAGEMENT URBAIN**

### **MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR CREATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRIMONNIERE ET INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES**

Le Conseil Municipal prenant acte à la fois :

- des modifications de procédures introduites par le code de l'urbanisme et de l'accord du Conseil Général pour réduire l'emplacement réservé n° 12 destiné à l'insertion de la RD 31 sur le futur contournement Sud, ce qui permettra de dégager une surface aménageable d'environ 3ha 50

- de l'inventaire des zones humides réalisé sur la Commune (représentant 102 ha))

\* **autorise** Monsieur le Maire à **diligenter** conjointement deux procédures de déclaration de projets en vue de la création du Parc d'Activités de la Brimonnière d'une part, et de l'intégration des zones humides dans le PLU d'autre part.

A cet effet le Conseil Municipal approuve l'avenant modifiant la mission d'étude confiée au Cabinet GILSON et associés de Chartres.

## **CREATION DE LA RUE BLERIOT 2° TRANCHE**

### **RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE (PVR) AUPRES DE L'AMENAGEUR DES LOTISSEMENTS « L'ESCALE II » ET « L'ESCALE III »**

Conformément à la délibération prise le 5 Avril 2012, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au titre de la PVR (participation voies et réseaux) au recouvrement sur la base de 2 € le m<sup>2</sup> des sommes suivantes auprès de l'aménageur des lotissements « L'Escale II » et « L'Escale III ».

\* Escale II – 5 483 m<sup>2</sup> x 2 € = 10 966 €

\* Escale III – 3 261 m<sup>2</sup> x 2 € = 6 522 €

### **LOTISSEMENT L'ESCALE II : DENOMINATION DE L'IMPASSE HENRI FARMAN**

Le Conseil Municipal donne son accord pour dénommer la rue desservant le lotissement « L'Escale II » Impasse Henri FARMAN

## **JEUNESSE - EDUCATION**

### **REVISION ANNUELLE DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS**

Après avoir pris connaissance des taux d'occupation 2013 et au vu des critères d'indexation fixés par l' INSEE, le Conseil Municipal à l'Unanimité fixe, à compter du 1er Janvier 2014, les loyers du F.J.T. comme suit :

\* Type 1 bis : **357,44 €**

\* Chambre : **262,84 €**

ce qui représente une augmentation de + 0,90 % par rapport à 2013 étant précisé que ces loyers s'entendent toutes charges comprises hors redevance des ordures ménagères laquelle est fixée pour 2014 à :

- \* pour une Chambre : à 6,75 €/mois
- \* pour un Studio : à 9,45 €/mois

### **OPERATION « ARGENT DE POCHE » - BILAN 2012 ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2014**

En 2013, 24 jeunes ont participé aux chantiers « Argent de Poche » animés par le service jeunesse ce qui a représenté 237 heures. Ces opérations connaissant un vif succès, le Conseil Municipal **décide de reconduire** pour 2014 dans les mêmes conditions ce dispositif qui est ouvert aux jeunes de 16 et 17 ans.

### **GESTION DU CINEMA – RECONDUCTION DU CONTRAT DE GERANCE POUR 2014**

Le bilan définitif 2012 montre que les entrées cinéma restent autour des 10 000 entrées /an en fonction de la programmation. Pour 2013 le bilan provisoire des entrées cinéma établi au 30 septembre confirme cette tendance.

Au vu du bilan de gestion 2012 présenté par le gérant, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide de ne pas augmenter en 2014 le prix des entrées.**

Lecture faite le Conseil Municipal à l'unanimité **adopte à cet effet l'avenant n° 18** reconduisant le contrat de gérance de Monsieur BARBÉ pour l'année 2014 aux conditions principales suivantes :

- \* tarif public normal : 5,80 € avec possibilité de s'abonner (carte fidélité à disposition à la médiathèque au prix de 42 € - 10 entrées + 1 gratuite).
- \* tarifs ciné-jeunes jusqu'à 17 ans : 4,20 € l'entrée
- \* séances à 14H30 : 3,50 €
- \* séances ciné bleu : 3,80 €
- \* contribution annuelle communale aux frais de gérance : 8 000 €

### **SORTIES PEDAGOGIQUES ET VOYAGES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques

Sur l'avis favorable de la Commission Education, le Conseil Municipal, à l'Unanimité **décide** de reconduire ce dispositif **et de porter** pour 2014 de 7,10 € à 7,14 € par élève la participation forfaitaire et globale de la Commune attribuée à cet effet.

## **AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉS**

### **CONSTRUCTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE DE 4 LOGEMENTS ADAPTÉS AU LIEUDIT « LES SEMONDIÈRES » - CESSIION GRATUITE DU FONCIER**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes par délibération du 25 novembre dernier a décidé, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, de construire sur le site des « Sémondières » près des jardins familiaux 4 logements adaptés à destination de familles sédentarisées d'Ernée issues des gens du voyage de l'aire d'accueil du Clos St Hilaire.

Afin de finaliser cette opération et de contribuer à son équilibre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder gratuitement le terrain nécessaire à cette opération soit environ 1 250 m<sup>2</sup> (à préciser par document d'arpentage), la commune ayant la charge de viabiliser (accès et réseaux) ce terrain.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal à l'Unanimité donne son accord pour céder gratuitement à la Communauté de Communes ledit foncier et à signer à cet effet l'acte administratif à intervenir.

A cette occasion Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les occupants des jardins familiaux réfléchissent actuellement sur un projet de réorganisation et de gestion de ces jardins.

## **ENVIRONNEMENT**

### **INSTALLATION DE SITES ENTERRÉS EN AGGLOMÉRATION DEDIÉS A LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES - PASSATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la Commune équipe progressivement l'agglomération de sites enterrés de proximité pour le tri sélectif en lieu et place des conteneurs aériens traditionnels.

Actuellement 8 quartiers sont équipés et un neuvième site rue de St Denis de Gastines est prévu dans les semaines qui viennent. Restent les quartiers des Chauffaux-Champmeslin, des Sémondières, les Bizeuls, voire la rue Jean Moulin. Le principe est que la commune finance le surcoût entre ces bornes enterrées et les conteneurs aériens.

A cet effet Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une nouvelle convention financière à intervenir avec la Communauté de Communes.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal approuve ladite convention à intervenir avec la CCE pour une période à courir jusqu'à fin 2016.

## **GESTION DU PERSONNEL**

### **REMUNERATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2014**

Le service Jeunesse fait appel chaque année à entre 20 et 25 animateurs pour les activités de l'accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets. Ces animateurs interviennent principalement l'été et en cas de besoin sur les « petites vacances ». Leur rémunération est assurée sur la base d'un forfait journalier auquel s'ajoute la gratuité du repas du midi.

En concordance avec l'évolution de l'indice minimum de la fonction publique qui a augmenté de 0,32 % entre le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et le 31 octobre 2013, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide d'actualiser** comme suit la rémunération des animateurs saisonniers pour l'année 2014.

* <u>Animations sur site</u> : forfait journalier	2013	2014 (+0,32%)
- poste d'animateur diplômé	44,79 €	44,93 €
- poste d'animateur stagiaire	39,20 €	39,33 €
- poste de sous-directeur	49,06 €	49,22 €

\* Forfait ½ journée (matin ou après-midi) 50 % du forfait journalier

#### \* Animations et encadrement des camps « transplantés »

\* Rémunération complémentaire par nuitée

- poste d'animateur diplômé ou stagiaire :	18,35 €	18,41 €
- poste de sous-directeur	21,06 €	21,13 €

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à la réussite de trois adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, le conseil de municipal à l'Unanimité décide de promouvoir ces agents sur ce grade avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs à intervenir à cet effet

### **RENOUVELLEMENT DE DIVERSES CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Les conventions de mises à disposition de personnel suivantes arrivant à échéance :

\* avec la Communauté de Communes de l'ERNÉE :

pour la maintenance informatique représentant environ 400 heures par an

\* avec le Syndicat de Bassin :

- pour la gestion des ressources humaines et des finances dans la limite de 160 heures par an

- pour les travaux d'entretien sur les ouvrages et cours d'eau à raison de 8 h 45 par semaine

le Conseil Municipal approuve les nouvelles conventions de mise à disposition susvisées à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée maximum de 3 ans

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **NOUVELLES TRIBUNES DU STADE - APPROBATION D'AVENANTS POUR SOLDE DES LOTS 2 et 3**

Sur proposition de la commission d'Appel d'offres réunie le 26 Novembre, le Conseil Municipal entérine les avenants entreprises suivants :

- Lot n° 2 –structure métallique – couverture étanchétié – serrurerie - Titulaire du Lot : Entreprise DEMY d' Ernée- Pose de châssis et portes pour les futurs vestiaires et modifications sur bardage soit une plus-value de 2 532,24 € HT

- Lot n°3 : Sièges - Titulaire du lot : EURL Frédéric LASNE SPORT 2000 – Suppression des consoles de fixation des sièges soit une moins-value de 3 660,81 € H.T.

### **RECouvreMENTS APRES SINISTRES**

Le Conseil municipal **décide de mettre** en recouvrement divers dommages occasionnés à la voirie publique pour un montant total de 603,76 € TTC.

### **DESSERTE EN ENERGIE ELECTRIQUE DES LOTISSEMENTS « L'ESCALE II » et de « L'ESCALE III ».**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ERDF pour le raccordement de ces deux lotissements au transformateur situé rue Blériot.

Pour Extrait Conforme.

**Le Secrétaire de Séance,**



**Jacqueline PAPOUIN**



**Le Maire**

**Gérard LEMONNIER**

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

